

## Concours communal de fleurissement

La ville de Carmaux s'engage depuis plusieurs années sur l'amélioration du cadre de vie urbain, le respect de l'environnement et la préservation du lien social. L'enjeu social est un élément essentiel dans la démarche de valorisation paysagère, en fédérant les habitants et les bénévoles autour d'un projet commun d'amélioration du cadre de vie.

La commune organise la 23<sup>ème</sup> édition du concours communal de fleurissement avec pour but de récompenser les initiatives privées en matière de fleurissement urbain. Il est ouvert à tous les habitants de Carmaux.

Les particuliers peuvent concourir dans 5 catégories :

- les balcons d'immeuble collectif,
- les balcons et terrasses de maison,
- les jardins potagers,
- les jardins d'agrément et les commerces ou entreprises.

[Téléchargez le règlement et le bulletin d'inscription ici](#)

